

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 MARS 2012

Présents : BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Annie REBOLLE
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Eliane YTHIER
	Fabien REICHERT	à	Patrick MAILLET
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Nathalie REGUEIRO	à	Véronique PEBEYRE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Annie REBOLLE	suppléante de	Didier LOUSTAU
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard FRECHOU, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120328-15-ECO

PEPINIERE D'ENTREPRISES : RECADRAGE DE L'OPERATION

M. BELLOT expose :

Par délibérations de septembre et décembre 2010, le Conseil Communautaire a décidé de réaliser l'opération « pépinière d'entreprises » s'appuyant sur trois éléments :

- une pépinière d'entreprises à construire
- les locaux de la pépinière « municipale », à réhabiliter
- l'acquisition d'un bâtiment à Moumour pour des locaux de stockage.

Cet ensemble représentait une dépense de l'ordre de 1 300 000 € HT et une première phase avait été lancée concernant notamment la nouvelle pépinière pour laquelle Vincent FABRE, Architecte, assure la maîtrise d'œuvre. Nous avons engagé sur ces bases les négociations avec les partenaires.

Depuis lors, il s'est avéré que :

- Le bâtiment de Moumour devait être acheté dans le cadre d'une vente par adjudication. Cependant, un entrepreneur local a souhaité disposer de ces locaux et la CCPO s'est naturellement retirée de la procédure.

- La négociation avec la ville d'Oloron a permis d'arrêter un prix de cession du terrain et des locaux actuels pour un montant de 150 000 €.

- Les études de Vincent FABRE ont permis de préciser le montant de l'opération (construction neuve et réhabilitation des locaux municipaux) à hauteur de 1 315 000 € comprenant : acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre, études et missions annexes, travaux, VRD.

Enfin, des négociations sont en cours avec EUROLACQ pour un partenariat portant sur « la mise en vie » de la structure :

- Finalisation de la gestion du réseau partenarial
- Validation des outils et procédures liés à la gestion de la pépinière
- Sélection des premières entreprises
- Mise en vie et finalisation des services mutualisés
- Préparation du « post pépinière »

A partir de ces éléments, le plan de financement serait le suivant :

- FEADER 200 000 € (20 % de 1 163 125 € plafonné à 200 000 €)
- DETR 80 000 € (acquis)
- CONSEIL REGIONAL 262 400 € (25% de 1 049 625 €)
- CONSEIL GENERAL 64 200 000 € (30% de 1 049 625 € plafonné à 200 000 €)
- SANOFI 100 000 € (acquis)
- CCPO – autofinancement 472 600 € (soit 36% du coût total de l'opération)

Il convient également de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui ne concernait au départ que la construction neuve avec un taux de rémunération de 8.85 %. L'avenant porterait le marché de 60 600 € à 82 070 € HT avec un taux de 8.40 %.

De plus, il nous faut également engager les consultations pour les missions annexes : contrôle technique, SPS, assurance dommages ouvrage.

Les crédits nécessaires pour les études sont disponibles au Budget Annexe 2012 de la Pépinière d'Entreprises.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTER** le présent rapport
- **VALIDER** le contenu de l'opération telle que décrite ci-dessus
- **VOTER** le plan de financement
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- **AUTORISER** Monsieur le Président à engager les consultations pour les missions annexes et signer les contrats correspondants
- **VOTER** les crédits nécessaires aux études.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 mars 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT